



**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 14 OCTOBRE 2024

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

**Secrétaire** : Mme Brigitte PASSEBOSC

**Étaient présents** : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

**Excusé(s)** : Mme Caroline MATRAT, Mme Carole DUBOIS, Mme Stéphanie RIGAUX.

**Assistant également sans voix délibérative** : M. Bertrand PETIT, M. Jean-Marc TELLIER.

**Excusé(s) sans voix délibérative** : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Michel DAGBERT.

**ADHÉSION À LA CENTRALE D'ACHAT DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE  
POUR LA MISSION DE CONTRÔLE DE PREMIER NIVEAU DES PROGRAMMES  
INTERREG**

(N°2024-405)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

**Vu** le Code de la Commande Publique et, notamment, ses articles L.1211-1, L.2113-2 à L.2113-5 ;

**Vu** le Décret n°2022-579 du 19/04/2022 relatif à l'autorité nationale pour les programmes de coopération territoriale européenne pour la période 2021-2027 ;

**Vu** la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

**Vu** le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

**Vu** l'avis de la 5<sup>ème</sup> commission « Solidarité territoriale et partenariats » rendu lors de sa réunion en date du 30/09/2024 ;

Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**Article 1 :**

D'approuver l'adhésion à la centrale d'achat de la Région Hauts-de-France pour la mission de contrôle de premier niveau des programmes INTERREG, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

**Article 2 :**

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, le bulletin d'adhésion à la centrale d'achat régionale, tel qu'annexé à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 44 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix
--

**(Adopté)**

.....  
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 14 octobre 2024

Pour le Président du Conseil départemental,  
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

## BULLETIN D'ADHESION A LA CENTRALE D'ACHAT REGIONALE

*À destination des porteurs de projet français des programmes de coopération territoriale européenne (INTERREG) 2021-2027 et ultérieurs le cas échéant pour lesquels la Région Hauts-de-France est Autorité nationale*

version	Valide du	Valide jusqu'au	Modifications
Version 2	13/03/2024	31 décembre 2027	Modification du tableau "identification du projet"

IDENTIFICATION DU PROJET 1 <sup>ère</sup> adhésion	
<b>Programme Interreg concerné</b>	Interreg France-Wallonie-Vlaanderen
<b>Nom du Projet</b>	La mobilité à vélo sur les routes cyclables transfrontalières
<b>Acronyme du Projet</b>	XTraVel Mobility
<b>Date de sélection</b> (Date du comité de sélection)	08-09 février 2024
<b>Date de signature de la convention attributive de subvention FEDER " subsidy contract"</b>	31 mai 2024 (date de notification d'approbation)

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE	
<b>Nom du porteur :</b>	Conseil départemental du Pas-de-Calais
<b>N° Siret :</b>	226 200 012 00012
<b>Forme juridique :</b>	Collectivité territoriale
<b>Adresse :</b>	Rue Ferdinand Buisson 62018 ARRAS CEDEX 9
<b>Téléphone :</b>	03.21.21.62.16
<b>Courriel :</b>	

IDENTIFICATION DU REPRESENTANT LEGAL	
Nom et prénom :	LEROY Jean-Claude
Fonction :	Président
Téléphone :	
Courriel :	

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE EN CHARGE TECHNIQUEMENT DES RELATIONS AVEC LA CENTRALE D'ACHAT	
Nom et prénom :	Audry Caroline
Fonction :	Chargée de mission coopération européenne
Service :	Mission coopération européenne et internationale
Téléphone :	
Courriel :	

En cas de modification concernant les informations ci-dessus, l'adhérent s'engage à en informer la centrale d'achat, dans les meilleurs délais, par courriel à l'adresse suivante : [centraledachat-interreg@hautsdefrance.fr](mailto:centraledachat-interreg@hautsdefrance.fr)

Le présent bulletin entraîne adhésion pleine et entière à la convention constitutive de la centrale d'achat (\*).

Fait à

Le

### Signature

**Important :** L'adhésion à une centrale d'achat n'étant pas considérée comme une « *décision concernant la passation des marchés* » le représentant du porteur de projet doit être expressément habilité par sa structure à engager celle-ci dans la convention.

(\* ) Il pourra être demandé de joindre au présent bulletin d'adhésion une copie de l'acte ou de la délibération pris par l'organe délibérant du porteur de projet autorisant l'adhésion à la centrale d'achat ainsi qu'une copie du document attestant du caractère exécutoire de l'acte ou de la délibération délivré par le(s) contrôle(s) de légalité le cas échéant.

# DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Partenariats et Ingénierie  
Mission Coopération Européenne et Internationale

**RAPPORT N°6**

Territoire(s): Tous les territoires

## **COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

### **REUNION DU 14 OCTOBRE 2024**

#### **ADHÉSION À LA CENTRALE D'ACHAT DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE POUR LA MISSION DE CONTRÔLE DE PREMIER NIVEAU DES PROGRAMMES INTERREG**

Le Département du Pas-de-Calais est engagé depuis 2001 dans les programmes de coopération territoriale européenne, dits Interreg.

Ces programmes financent des projets de coopération développés par des partenariats européens, en fonction des zones géographiques couvertes par chacun des programmes, et s'inscrivant dans les cinq priorités de l'Union européenne :

- une Europe plus intelligente ;
- une Europe plus verte et à zéro émission de carbone ;
- une Europe plus connectée ;
- une Europe plus sociale ;
- une Europe plus proche des citoyens.

Au titre de la période de programmation 2021-2027, le Département du Pas-de-Calais peut participer à des projets financés par quatre programmes :

- Interreg France-Wallonie-Vlaanderen qui concerne les Hauts-de-France, les Départements des Ardennes et de la Marne, les Provinces du Hainaut, de Namur et du Luxembourg, la Province de Flandre occidentale et les arrondissements de Gand et Audenarde ;
- Interreg Europe du Nord-Ouest qui concerne la moitié nord de la France, la Suisse, l'Ouest de l'Allemagne, le Luxembourg, la Belgique, les Pays-Bas et l'Irlande ;
- Interreg Mer du nord, qui concerne la France (Hauts-de-France, Normandie, Bretagne), la Belgique (Région flamande), le Danemark, les Pays-Bas, le sud de la Norvège, le sud-ouest de la Suède et le nord-ouest de l'Allemagne ;
- Interreg Europe qui couvre 36 pays européens dont l'ensemble des 27 États membres de l'UE.

La Région Hauts-de-France est autorité nationale de ces quatre programmes.

Le Département est engagé en tant que partenaire du projet XTravel mobility, qui vise le développement de la mobilité à vélo. Ce projet a été approuvé par les autorités du programme France-Wallonie-Vlaanderen, en juillet 2024.

Un second projet impliquant le Département, le projet PolliConnect, est en cours de développement sur le programme Europe du Nord-Ouest. Celui-ci vise à lutter contre le déclin des pollinisateurs. La phase 1 du projet a reçu un avis favorable de la gouvernance du Programme fin mai 2024. Le dépôt de la deuxième phase de la candidature est prévu fin septembre et la notification d'approbation, ou de rejet, est attendue pour janvier 2025 au plus tard.

Afin de pouvoir déclarer les dépenses réalisées et de percevoir la quote-part FEDER afférente, il est nécessaire que l'ensemble des dépenses et des pièces probantes justificatives soient au préalable vérifiées et validées par un contrôleur de premier niveau.

La Région Hauts-de-France, en qualité d'autorité nationale (décret n° 2022-579 du 19 avril 2022 relatif à l'autorité nationale pour les programmes de coopération territoriale européenne pour la période 2021-2027), est garante de la mise en place de l'intégralité des contrôles de premier niveau auprès des porteurs de projets français pour les quatre programmes Interreg mentionnés ci-dessus.

Afin d'assurer cette obligation auprès de l'ensemble des porteurs français de projets Interreg, la Région Hauts-de-France a fait le choix d'externaliser le contrôle de premier niveau via des appels d'offres ouverts.

En vue de mieux répondre aux besoins des porteurs de projets tout en ayant un système souple et sécurisé, la Région Hauts-de-France s'est constituée en centrale d'achat pour la période 2021-2027 et pour les programmations ultérieures le cas échéant. La centrale d'achat permet à la Région de se constituer en acheteur public pour le compte d'autres entités (ayant ou non la qualité de pouvoir adjudicateur) qui adhéreront à celle-ci.

Les adhérents peuvent ainsi accéder aux accords-cadres par le simple biais de bons de commande.

Par ailleurs, l'adhésion est réputée unique pour un même porteur quel que soit le nombre de projets.

L'adhésion à la centrale d'achat est exclusive pour les services relevant de la centrale d'achat. Chaque porteur de projet doit obligatoirement passer par la centrale d'achat pour la mise en œuvre des contrôles de premier niveau des projets INTERREG des programmes pour lesquels la Région Hauts-de-France est Autorité nationale. Cette adhésion n'engendre aucun coût pour le Département du Pas-de-Calais.

Il convient donc de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- d'approuver l'adhésion à la centrale d'achat de la Région Hauts-de-France ;
- de m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, le bulletin d'adhésion à la centrale d'achat régionale annexé au présent rapport.

La 5ème Commission - Solidarité territoriale et partenariats a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 30/09/2024.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY